

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

13 NOVEMBRE 2014

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 43

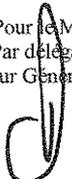
OBJET

**Obligation triennale de
logements locatifs sociaux**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 17 novembre 2014
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 14 novembre 2014
et qu'il est donc exécutoire.

Le 17 novembre 2014

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services


Denis TRINQUESSE

L'an deux mille quatorze, le 13 novembre à 21 heures, le
Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment
convoqué par Monsieur le Maire le 6 novembre deux mille
quatorze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses
séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY,
Maire.

Etaient présents :

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame
BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame RICHARD, Monsieur
AUDURIER, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur
PERICARD, Madame CERIGHELLI, Monsieur LEBRAY,
Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur
PRIOUX, Monsieur BATTISTELLI, Monsieur PETROVIC,
Madame ADAM, Madame MACE, Monsieur COMBALAT,
Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame
PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame AGUINET,
Madame TÉA, Madame LIBESKIND, Madame NASRI,
Madame CLECH, Monsieur LEGUAY, Madame VENOT,
Madame LANGE, Madame VANTHOURNOUT, Monsieur
VILLEFAILLEAU, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD,
Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur
CAMASSES, Madame SILLY, Madame ROULY, Monsieur
ROUXEL

Avaient donné procuration :

Monsieur JOLY à Monsieur LAMY
Monsieur LEVEQUE à Monsieur CAMASSES

Secrétaire de séance :

Monsieur COMBALAT

N° DE DOSSIER : 14 H 03

OBJET : OBLIGATION TRIENNALE DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

RAPPORTEUR : Madame de CIDRAC

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

La loi n°2013-61 du 18 janvier 2013 relève de 20 à 25% la part exigible de logements locatifs sociaux sur le territoire communal et impose à la Ville de Saint-Germain-en-Laye d'intensifier les efforts déjà entrepris.

Par notification en date du 28 février 2014, Monsieur le Préfet des Yvelines a communiqué à la Ville les informations suivantes :

Nombre de résidences principales au 01/01/2013	Nombre de logements correspondant à 25% des résidences principales	Nombre de logements sociaux au 01/01/2013 notifié à la commune	Nombre de logements sociaux manquants	Taux de logements sociaux au 01/01/2013	Obligation triennale 2014-2016 (25% arrondi au chiffre entier supérieur)
17 340	4 335	3 270	1 065	18,86%	267

Pour les Villes dont le taux de logements locatifs sociaux est inférieur aux 25% requis, l'article L. 302-8 du code de la construction et de l'habitation prescrit la définition d'objectifs à réaliser par périodes triennales. Ces objectifs ne peuvent être inférieurs à 25% du nombre de logements locatifs sociaux manquants. C'est pourquoi au vu des données transmises par le préfet, 267 nouveaux logements locatifs sociaux doivent être financés sur le territoire communal sur la période 2014-2016. La Ville entend respecter cet objectif grâce aux opérations suivantes :

Nature de l'opération	Localisation	Opérateur	Nombre de Logements
Construction	Bd Berlioz	France Habitation	40
Acquisition/Amélioration Construction	Rue des Lavandières	ADOMA	170
Construction	Lisière Pereire Rue Henri Dunant	ICF La Sablière / DOMNIS	150
Acquisition/Amélioration Construction	Rue de Bergette	DOMNIS	12
Construction	Rue Carnot	DOMNIS	9
TOTAL			381

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le programme triennal de logements locatifs sociaux.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À LA MAJORITÉ, Madame ROULY, Monsieur ROUXEL votant contre,

APPROUVE le programme triennal de logements locatifs sociaux selon les dispositions susmentionnées.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Emmanuel LAMY
Maire de Saint-Germain-en-Laye